

COMPTE-RENDU DE REUNION

Scénarios stratégiques – Commission thématique Milieux

PROJET / N° PROJET

SAGE de la Brèche

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

LAIGNEVILLE / 4 avril 2019

PRESENCES ET DIFFUSION

Etaients présents :

Nom Prénom	Structure
PELTIER Francine	CC Clermontois – Breuil le Sec
MERCIER Romain	CC Clermontois
DEGOUY Jean-Jacques	SMBVB - Litz
BARJAT Candice	Fédération des Chasseurs de l'Oise
DUBOIS Sylvain	SMBCVB - SCoT
DEFOLY Charlotte	CCLVD
GUIBON Patrick	CC Oise Picarde - Montreuil sur Brèche
LEFEBVRE Jean Paul	CLCV Oise
BLONDEL Claude	ROSO
RAPENNE Fabien	FDAAPPMA
DAS GRACAS Emmanuel	CENP
JOUIN Cécile	DDT
FLORENT-GIARD Frédéric	DREAL HdF
SAMAIN Vincent	CCI Oise
MENVIELLE Erwan	SMBVB
MARREC Jacques	SCE
COURILLEAU Solène	SCE

La présentation est réalisée par Jacques MARREC.

Une règle est associée à des exceptions.

Dispositions : relève de la compatibilité et donc de marges de manœuvre.

Commentaires / Ajouts / Propositions

On précise que continuité écologique renvoie ici seulement à celle piscicole et sédimentaire.

Diapo 6

- Regrouper les leviers d'accompagnement des propriétaires et planification de la restauration, en continuité des actions actuelles. Parfois ce sont des propriétaires publics qui sont concernés.



sce

Aménagement
& environnement

- Sur le levier d'ouverture coordonnée : comme tous les ouvrages ne sont pas manœuvrables, l'efficacité sera limitée. Pour les ouvrages associés à un usage (St Gobain à Rantigny ; en routine, usage d'un petit débit et 2 fois par an un gros débit) : est-ce conciliable ? Cette règle peut appuyer le SMBVB auprès des propriétaires.

Diapo 7

Le SAGE peut inscrire les même obligations que le classement en liste 2 et non le classement en soi qui relève de l'Etat.

Diapo 8

OBJECTIFS

- Améliorer le fonctionnement hydro-sédimentaire des cours d'eau est redondant avec l'objectif hydromorphologique (à supprimer)
- Réduire le taux d'étagement à moins de 20%

LEVIERS

- Communication à développer auprès des élus, des services techniques communaux et des propriétaires riverains

Diapo 9

- Le levier de restauration hydromorphologique est ciblé surtout sur la Garde et la Béronnelle.
 - Le levier de sites vitrines correspond à tous les cours d'eau, au-delà du lit mineur actuel (cas de reméandrage, cours d'eau perché).
- Les 2 leviers peuvent être fusionnés

Diapo 10

- Concernant la politique d'acquisition foncière, la maîtrise d'ouvrage ciblée est les communes (plutôt que les EPCI-FP), sur des secteurs ciblés. Exemple donné : Monchy St Eloi a racheté les espaces naturels de sa commune en 20 ans.
- L'établissement public foncier EPF de l'Oise peut avoir un rôle dans cette politique foncière (dont la politique est renforcée récemment pour l'acquisition d'espaces naturels – porté par l' élu M. Marchand), particulièrement en zone urbaine.
- Bien préciser qu'on ne parle pas de voies vertes, mais bien de voies douces, non imperméabilisées.
- Certains PLU : des emplacements sont réservés pour l'accès aux berges. Mais des élus émettent des réserves car le parcellaire est très morcelé (exemples par ailleurs : DUP, financement des clôtures aux particuliers, prise en compte des usages de pêche, de loisirs, des continuités écologiques des trames vertes → mais si la bande en bord de berge prévue est trop large dans le projet, il y a un risque de refus par le Préfet du fait des pressions des riverains)

Diapo 11

- La distance préférée de retrait des nouveaux aménagements des cours d'eau est de 10 mètres. Ce levier, préfigurant une disposition, sera soumis à compatibilité, présentera donc des marges de manœuvre). Ne concerne que les cours d'eau selon la définition de la Police de l'eau. Et concerne les aménagements (ce qui relève du droit de l'urbanisme). Peut impacter le développement économique : enjeux notable au vu des taux de chômage et de pauvreté sur l'ACSO.
- Opposition à déclaration IOTA, rubriques de la nomenclature à cibler sur celles concernant l'hydromorphologie - couverture, modification berge, profil en travers... seulement pour Béronnelle et Garde. Prévoir les exceptions ; plan de gestion de cours d'eau, sécurité civile, DUP, modification d'un site existant... Formulation à préférer : « principe de non artificialisation du cours d'eau »

ZONES HUMIDES

- Question de la définition des zones humides : références de l'arrêt du Conseil d'Etat et de l'instruction du Ministère (contradictoire).
- Attention à ce que la collectivité ne se substitue pas à ce que peut faire le pétitionnaire. Si les analyses pédologiques n'existent pas, c'est au pétitionnaire de les mener, en plus des données botaniques qui elles doivent être transmises par la collectivité.
- Un inventaire de zones humides est un point d'information et d'alerte, mais n'est pas exhaustif ni définitif.

Diapo 12

- Ajouter un levier sur l'animation sur les zones humides agricoles

Diapo 13

- « non destruction des ZH prioritaires ». Supprimer le % d'évitement de destruction des zones humides autres que prioritaires

Hors zones prioritaires :

Evitement, Réduction et enfin Compensation (seulement pour les zones humides > 1000m² selon la nomenclature loi sur l'eau). Préférer :

« Mettre en place des mesures de compensation en création de zones humides selon un taux de 100% et de 200% par des mesures de restauration » (justification des taux par le faible ratio en zones humides du SAGE, et pour inciter à rester sur de l'évitement-réduction).

Diapo 14

Fusionner avec le levier ERC.

Diapo 15

Préférer un levier de communication en commun avec le CRPF sur le retrait des plantations de peupliers.

Diapo 16

- Cibler les acquisitions foncières aux zones humides prioritaires.
- Reformuler ; Restauration des zones humides au regard des fonctionnalités (et non sur zones prioritaires). En cas d'intervention sur des parcelles privées, passer par une DIG.

Oubli sur la présentation concernant les espèces exotiques envahissantes :

Levier	Maître d'ouvrage	Efficacité	Faisabilité
Sensibiliser à la gestion des espèces exotiques envahissantes les publics ciblés (communes, propriétaires, au sein des jardinerias, services techniques...)	SMBVB	Public atteignable déjà averti	Moyen humains
Assurer le suivi des foyers	SMBVB		Moyen humains

Ajouter un levier d'intervention de façon ciblée (selon sites et selon espèces)

Diapo 17 : inventaire de mares

- Un inventaire des mares est engagé par la CC Plateau Picard.
- L'intérêt porte sur la connaissance du patrimoine biologique mais aussi relativement aux enjeux de ruissellement.
- Ce sont des informations à centraliser au niveau du SAGE, mais la maîtrise d'ouvrage peut être autre (EPCI-FP).